

# Small files: Tunisia: Small files: Tunisia - 5

HS L 179:193



Dag Hammarskiöld's saml.

Tunisia - 1958

14 Feb.

- 1) Agenda for the 811th meeting of Secco.
- 2) Kidron, M. R. (Perm. Represent. of Israel to the U.N.)  
- 1 letter to Secco.



UNITED NATIONS  
SECURITY  
COUNCIL



Distr.  
GENERAL

S/Agenda/811  
14 February 1958

ORIGINAL: ENGLISH

---

PROVISIONAL AGENDA FOR THE 811TH MEETING OF THE SECURITY COUNCIL

To be held in the Security Council Chamber at Headquarters,  
New York, on Tuesday, 18 February 1958, at 3 p.m.

1. Adoption of the agenda
2. Letter dated 13 February 1958 from the Permanent Representative of Tunisia to the President of the Security Council concerning:  

"Complaint by Tunisia in respect of an act of aggression committed against it by France on 8 February 1958 at Sakiet-Sidi-Youssef" (S/3952).
3. Letter dated 14 February 1958 from the Permanent Representative of France to the President of the Security Council concerning:  

"Situation resulting from the aid furnished by Tunisia to rebels enabling them to conduct operations from Tunisian territory directed against the integrity of French territory and the safety of the persons and property of French nationals" (S/3954).

-----



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/3955  
14 février 1958  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE EN DATE DU 14 FEVRIER 1958, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT D'ISRAEL

J'ai l'honneur d'informer le Conseil de sécurité que les opérations de déminage entreprises au cours des mois de janvier et de février 1958 dans les champs du village de Dan, situé dans la zone démilitarisée près de la frontière israélo-syrienne, se sont achevées le 10 février. Ces opérations visaient à permettre la remise en culture des champs minés. Elles ont été effectuées par des membres des forces de la police civile qui, outre les dangers habituels auxquels ce genre de travail les exposait, ont dû essayer fréquemment des tirs de harcèlement provenant de positions occupées par l'armée syrienne de l'autre côté de la frontière. Par suite de ces tirs, deux membres des forces de police ont été tués et six ont été blessés le 28 janvier.

Les opérations de déminage avaient été entreprises au su de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, avec son approbation, et en présence d'observateurs des Nations Unies.

Il ne s'est trouvé à aucun moment de troupes ou de véhicules militaires israéliens dans la zone démilitarisée.

J'ai l'honneur de demander que la présente lettre soit distribuée aux membres du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Pour le représentant permanent d'Israël auprès  
de l'Organisation des Nations Unies :

Signé : M.R. KIDRON

-----